

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
19/09/2019

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 9

Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage
19/09/2019

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., MIRAN P., GOMES D. POROLI F., PERARNAUD C., CICCARIELLO C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT

Objet de la Délibération

PLAN D' ACTIONS RELATIF AU RESEAU D'EAU POTABLE

M. le Maire rappelle que le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 exige la rédaction d'un plan d'actions visant à la réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable.

Le RPQS de 2018 fait état d'un rendement de réseau de 73 % pour Villeneuve (81.2 % en 2017) et de 54.7 % pour Formiguères (61,5 % en 2017). Les rendements réglementaires sont de 66,8 % pour Villeneuve et 68,4 % pour Formiguères. Ces rapports mettent en évidence des rendements en baisse pour Villeneuve et non conformes pour Formiguères.

Une étude diagnostique du réseau d'eau potable a donc été lancée pour déterminer les actions à mettre en œuvre pour diminuer ces pertes. Elle a été réalisée par PRIGE INGENIERIE qui a défini un programme d'actions à réaliser avec des priorités.

Il est préconisé en priorité 1 d'améliorer les moyens de suivi du réseau et de renouveler les tronçons de canalisations les plus fuyardes déterminés à partir des sectorisations nocturnes réalisées.

Il est aussi prévu de gérer au mieux le réseau en réparant dans les meilleurs délais les fuites dès qu'elles sont repérées et poursuivre le renouvellement des compteurs abonnés.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le plan d'actions suivants :
 - o améliorer les moyens de suivi du réseau en remplaçant les compteurs de distribution qui le nécessitent,
 - o renouveler les tronçons des canalisations les plus fuyardes selon les priorités définies dans l'étude diagnostique,
 - o poursuivre le renouvellement de compteurs des abonnés,
 - o réparer dans les meilleurs délais les fuites dès leur repérage,

2019-D071

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 066-216600825-20190924-2019_D071-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le 27 septembre 2019

P. LOOS,
Le Maire

